



DIRECTION DE L'AERONAUTIQUE CIVILE

**CERTIFICAT D'AGREMENT N° : CN-MA 47/22**

Le présent agrément est délivré en application des dispositions de l'arrêté n° 1027-00 du 16 Joumada II 1422 relatif, aux conditions d'agrément et de surveillance continue des organismes de maintenance d'aéronefs et les conditions indiquées ci-après. Il certifie que :

**L'ORGANISME DE MAINTENANCE DES AERONEFS  
INSPECTION 3D NDT  
IMM 28, iskane Chaabi  
Kenitra – Maroc**

Est un organisme de maintenance autorisé à entretenir les produits répertoriés dans la fiche de données associée jointe en annexe et à délivrer des certificats libératoires et des approbations de remise en service suite aux travaux de maintenance qu'il a effectué en utilisant la référence ci-dessus.

Le présent agrément :

1. est limité aux dispositions spécifiques de maintenance figurant dans la fiche de données associée ;
2. exige le respect des procédures spécifiées dans le MOE approuvé par la DAC ;
3. reste valide tant que l'organisme de maintenance agréé reste conforme aux règlements de navigabilité des aéronefs en vigueur.

Sous réserve du respect des conditions énoncées ci-dessus, le présent agrément est valable jusqu'au **17 Août 2022** tant qu'il n'est pas rendu, remplacé, suspendu ou retiré.

Date de délivrance : 17/02/2022 *hr*

Signature :  
Directeur de l'Aéronautique Civile  
Direction Générale de l'Aviation Civile  
Hicham Abdelaziz MOHAMMEDI

N° 010493